



SOGESUB

**Rapport sur l'exécution
de la Délégation de
Service Public**

Exercice 2022

**Chauffage Urbain de
la Ville de SUCY-EN -
BRIE**

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
2	SYNTHESE DE L'ANNEE.....	6
2.1	CHIFFRES CLES DE L'ANNEE.....	6
2.2	FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX	7
2.3	PERFORMANCE SUR L'EXERCICE	7
3	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	9
4	FAITS MARQUANTS 2022	10
4.1	FAITS MARQUANTS TECHNIQUES	10
4.2	AUTRES FAITS MARQUANTS	10
4.3	CLIMATOLOGIE	11
5	TRAVAUX 2022	12
5.1	HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE.....	12
5.2	CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE	12
5.3	TRAVAUX REALISES EN 2022.....	13
6	CLIENTELE DESSERVIE	13
7	CONDUITE ET GESTION DU RESEAU.....	14
7.1	SUIVI ENERGETIQUE	14
7.2	REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON.....	14
7.3	CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES.....	15
7.4	CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU	15
8	EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION	15
8.1	EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE	15
8.2	AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION	16
9	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES.....	16
10	EXECUTION DU SERVICE PUBLIC.....	16
10.1	CONTINUTE DU SERVICE.....	16
10.2	ENVIRONNEMENT	16
10.3	CONTROLES REGLEMENTAIRES	17
11	POLITIQUE DE COMMUNICATION	18
11.1	INFORMATIONS AUX USAGERS.....	18
11.2	TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION	18
11.3	VISITES PEDAGOGIQUES.....	18
12	COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL.....	19
12.1	ANALYSE DU BILAN	19
12.2	ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION.....	20
12.3	NOTE COMPLEMENTAIRE	26
12.4	SYNTHESE	27

ANNEXES

- Annexe 1** Répartition des consommations par poste de livraison
- Annexe 2** Suivi des visites réglementaires
- Annexe 3** Tableau des immobilisations et des amortissements
- Annexe 4** Compte d'exploitation
- Annexe 5** Résultat avant impôt et résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP
- Annexe 6** Tarifs moyens par abonnés
- Annexe 7** Détail des dépenses de GER
- Annexe 8** Calcul de la redevance d'occupation du domaine public concédé
- Annexe 9** Evolution des indices et des tarifs
- Annexe 10** Bilan fiscal

SOGESUB
Esplanade du Château
Avenue Georges Pompidou
94370 SUCY-EN-BRIE

Vos Interlocuteurs

- **DEPANNAGES**

Heures ouvrables

☎ 0 811 20 20 24

Nuits, Week-end et jours fériés

☎ 0 811 20 20 24

- **DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES OU ADMINISTRATIFS, DEVIS, TRAVAUX**

RESPONSABLE EQUIPE EXPLOITATION

Mohamed BOUKHRIS

mohamed.boukhriss@engie.com

CONTREMAITRE

Kévin ANTUNES

kevin.antunes@engie.com

RESPONSABLE DE DEPARTEMENT

Johan DUMAINE

Johan.dumaine@engie.com

INGENIEUR D'EXPLOITATION

Badr DIDI

badr.didi@engie.com

RESPONSABLE DE GESTION

Nathalie AGASSE

nathalie.agasse@engie.com

GESTIONNAIRE DE CONTRAT

Nathalie DACHICOURT

nathalie.dachicourt@engie.com

INGENIEUR COMMERCIAL

Patrick ESTEVES

patrick.esteves@engie.com

1 INTRODUCTION

Le présent dossier a été établi par la Société SOGESUB pour présenter à la Ville de Sucy-en-Brie (94) le rapport de délégation de service public du chauffage urbain pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

La société SOGESUB exerce la Délégation du Service Public de chauffage urbain dans le cadre de la Convention de Concession conclue par la ville de SUCY EN BRIE en date du 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 18 ans.

Les éléments d'information relatifs aux contrôles techniques et financiers auxquels est soumis le délégataire de service public sont réunis dans le présent rapport.

Ce rapport annuel se réfère donc :

- aux dispositions contractuelles de la Convention de Concession,
- aux dispositions de l'Article 40-1 de la Loi du 29 janvier 1993 (dite loi SAPIN) résultant de l'Article 2 de la Loi du 8 février 1995.

2 SYNTHÈSE DE L'ANNÉE

2.1 CHIFFRES CLES DE L'ANNÉE

2 058 Degrés Jour Unifiés

Rigueur de la saison hivernale

24 205 MWh thermiques

Ont été livrés sur l'année aux abonnés du réseau de chaleur.

112,36 euros T. T. C. (tarif moyen R1+R2)

Représente le prix moyen payé par les abonnés du réseau de la ville hors dispositif de bouclier tarifaire gaz, pour chaque MWh consommé

99,46 euros T. T. C. (tarif moyen R1+R2)

Représente le prix moyen payé par les abonnés du réseau de la ville éligibles au dispositif de bouclier tarifaire gaz, pour chaque MWh consommé

26 695 kW

Est la puissance totale souscrite par l'ensemble des abonnés du réseau de chaleur

25 postes de livraison

Délivrent la chaleur aux abonnés

3000 équivalents-logements

Sont alimentés par le réseau de chaleur

97%

Est la part d'énergie produite à partir d'énergie renouvelable géothermale

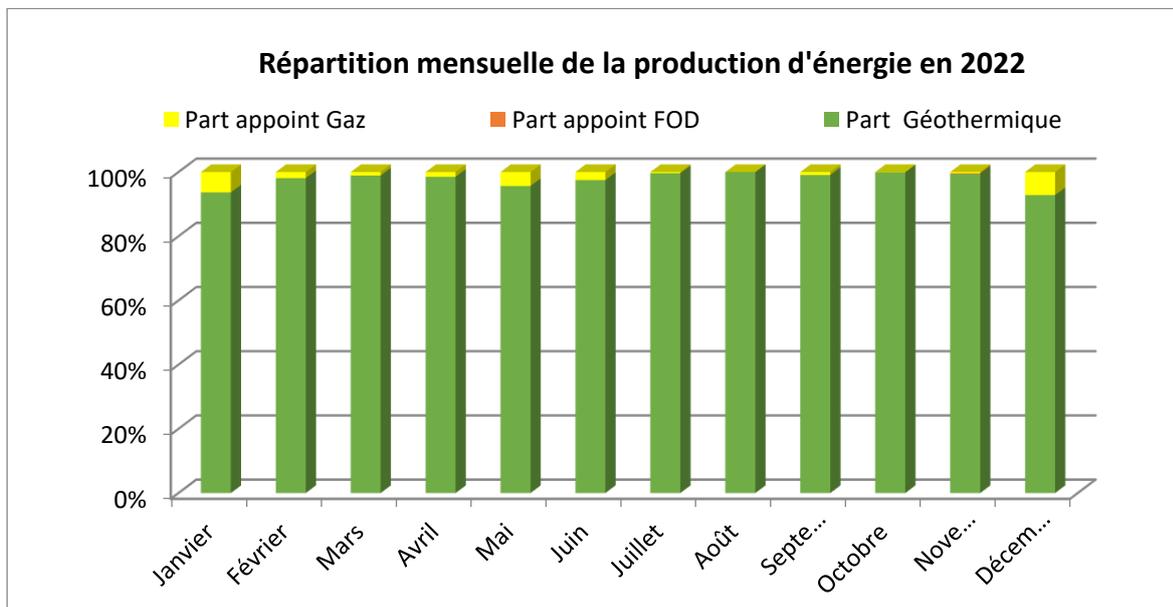
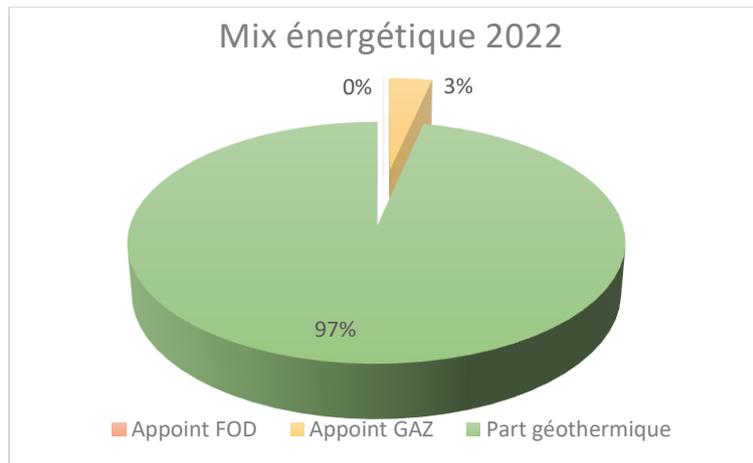
2.2 FAITS MARQUANTS PRINCIPAUX

GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Excellente disponibilité de la géothermie (99,9%) • Excellent niveau de couverture (97%) • Aucune fuite à signaler sur le réseau primaire • Aucune opération sur les puits
Janvier 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une porte coupe-feu et anti-bruit entre le local administratif et le local technique principale de la centrale géothermique
Janvier 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une sonde de corrosion sur la boucle géothermale
Février 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Casse de deux ventilateurs en tête de puits, en lien avec la présence du marché éphémère à proximité (les commerçants y déversaient leur déchets)
Septembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Rupture Garniture de la pompe de réinjection (5h de perte de service de la géothermie)

2.3 PERFORMANCE SUR L'EXERCICE

Les données relatives à la performance opérationnelle ainsi que les indicateurs témoignant de la qualité de service du délégataire sont présentés ci-dessous :

Performance opérationnelle		Valeur	Unité
Caractéristiques techniques du service	Vente de chaleur	24 205	MWh
	Evolution de la puissance souscrite sur l'année	0	kW
	Taux de couverture contractuel	70	%
	Taux de couverture atteint	97	%
Performance environnementale	Pertes thermique du réseau	1 841	MWh
	Appoints d'eau	462	m ³
Accidentologie	Nombre d'accidents du travail	0	
	Taux de Fréquence	0	
	Taux de Gravité	0	



Le taux EnR à reste très élevé à 97% grâce une exploitation optimisée du triplet géothermique. Il est même en légère hausse par rapport à 2021 (+5 points) du fait :

- Principalement d'une rigueur climatique plus faible (-19%)
- Mais aussi d'une disponibilité des puits à 100% en 2022 (Alors qu'en 2021, une avarie technique avait imposé un arrêt de production géothermale de 7 jours en pleine saison de chauffe).



3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Installations de production

La production de chaleur alimentant le réseau urbain de SOGESUB est assurée par :

	Puissance installée
☒ Centrale Géothermique	10 000 kW
☒ Chaufferie Cité Verte A	8 800 kW (GAZ)
☒ Chaufferie Cité Verte B	6 000 kW (GAZ)
☒ Chaufferie Fosse Rouge	4 290 kW (FOD)

Installations réseau

La distribution est assurée par un réseau primaire, dont le fluide est véhiculé par des pompes à débit variable :

- Type : Eau Chaude,
- Pression : 6 bars,
- Température départ : 72 à 90° C.

Les tuyauteries constituant le réseau primaire de SOGESUB cheminent en souterrain, principalement sous les voiries publiques.

- Longueur réseau : 3,4 kml
- Nombre de chambres de vannes : 17
- Matériau : inox pour le réseau géothermal, fibre et acier pour le réseau géothermique

Sous-stations

Le réseau dessert :

- sous-stations du réseau primaire : 25
- puissance souscrite totale : 26 695 kW

Le fonctionnement des sous-stations (postes de livraison) varie suivant le type d'émetteurs dont sont équipés les abonnés :

- émetteurs Haute Température,
- émetteurs Basse Température

4 FAITS MARQUANTS 2022

4.1 FAITS MARQUANTS TECHNIQUES

Mise en conformité

Une porte coupe-feu et anti-bruit a été installée entre le local administratif et le local technique de production géothermique, permettant au personnel de travail dans de meilleures conditions de confort et de sécurité

Marché Temporaire

L'arrivée du marché temporaire en Janvier 2022 et pour 18 mois à toute proximité des trois têtes de puits a occasionné quelques difficultés au démarrage, certains commerçants confondant les têtes de puits avec des canalisations d'égout et y déversant leurs déchets et ce malgré l'affichage en place. Après deux casses et plusieurs opérations de sensibilisation, la situation est rentrée dans l'ordre.

Arrêt de production géothermique

Un seul arrêt de production géothermique (environ 5h) est à noter en 2022, en lien avec la rupture de la garniture de la pompe de réinjection.

Grâce à la production appoint-secours sur le réseau, l'évènement a été sans incidence pour les usagers du réseau de chaleur.

Changement de produit inhibiteur (passage de la Solamine 129 au BWT-SH-1091

Le changement de produit inhibiteur conduit courant 2021 apporte pleine satisfaction et se ressent en 2022, permettant de retrouver une meilleur stabilité et une meilleure performance d'exploitation de la ressource géothermique.

Diagraphie GSUC-3

L'an prochain (2023) en anticipation d'une année, sur l'obligation règlementaire, l'opération majeure consistera à réaliser la diagraphie du puits producteur ainsi que le changement de la pompe exhaure immergée.

Mise en conformité protection des tête de puits

En 2023, au départ du marché temporaire, il sera nécessaire de mettre en conformité avec une obligatoire règlementaire non respectée et soulevée par la DRIEAT lors de son inspection de Novembre 2021. En l'occurrence, un habillage doit impérativement être trouvé autour des têtes de puits pour en empêcher l'accès, à minima dissuader d'y accéder.

Des discussions avaient déjà eu lieu avec l'architecte de la Ville en 2020 / 2021, sans parvenir à trouver de solution économiquement acceptable. Cet échange devra reprendre en 2023.

4.2 AUTRES FAITS MARQUANTS

En 2022, le contexte géopolitique a provoqué une hausse significative du prix des énergies et particulièrement celui des énergies fossiles.

Face à cette hausse des prix du gaz, à laquelle est exposée SOGESUB, l'Etat a mis en place un dispositif de bouclier tarifaire, en faveur de l'habitat collectif résidentiel. Il se décline au travers du décret n°2022-514 du 10 Avril 2022. ENGIE Solutions et sa filiale SOGESUB accompagnent le déploiement de ce dispositif via une plateforme dédiée <https://engiesolutions-demandecomensation.fr>

Cette compensation aux abonnés éligibles (les logements) a été versée par vagues avec un effet rétroactif jusqu'au 1er novembre 2021. Les vagues successives se sont ainsi structurées :

- Vague 1 : Novembre 2021 - Février 2022 → Avoirs versés en Juin 2022
- Vague 2 : Mars 2022 – Juin 2022 → Avoir versés en Janvier 2023
- Vague 3 : Juillet 2022 – Décembre 2022 → Avoir versés en Juillet 2023

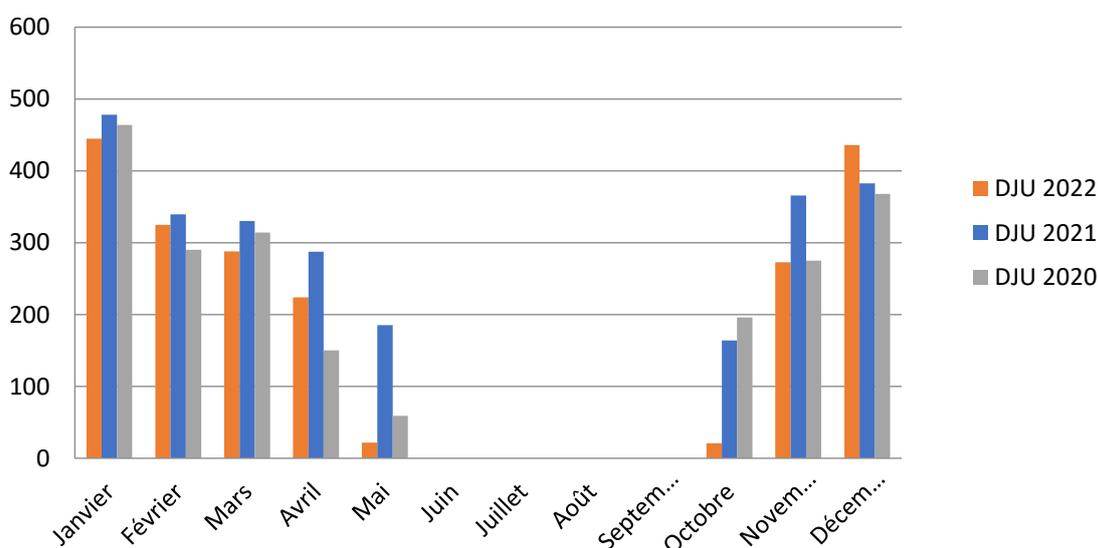
Une quatrième et dernière vague est amenée à se poursuivre sur l'année 2023.

4.3 CLIMATOLOGIE

En 2022, le nombre de DJU a été de 2058 (valeurs relevées à la station météorologique d'Orly). La date d'arrêt moyenne du chauffage a été le 04/05/2022 et la date de remise en service le 23/10/2022.

Cette valeur est à comparer aux DJU trentenaires 1971-2000, soit 2 410 DJU et aux conditions climatiques de l'année précédente 2 543 DJU sur la même période (saison de chauffe uniquement).

**Données climatiques en DJU
(saison de chauffe)**



On peut noter qu'en dehors du mois de décembre 2022, relativement froid, l'année est marquée par une relative douceur, expliquant une sollicitation des appoints fossiles moindre qu'à l'accoutumée.

5 TRAVAUX 2022

5.1 HISTORIQUE SUR LA GEOTHERMIE

Les installations géothermiques de Sucy-en-Brie fonctionnent en triplet depuis janvier 2009. Les opérations majeures effectuées sur ce triplet sont détaillées ci-dessous :

- Rechemisage intégral de GSUC-1 en décembre 2011
- Travaux d'étanchéité de la tête de puits au cours de l'été 2014
- Remplacement en juin 2014 de la pompe exhaure mise en place en 2013 dans GSUC3
- Curage et acidification de GSUC1 et GSUC2, remplacement des pompes et des vannes maîtresse de juin à septembre 2015
- Diagraphies réglementaires en juillet 2015 sur les puits GSUC1 et GSUC2
- Remplacement de la liaison géothermale par des conduites en inox 316L, remplacement des échangeurs de chaleur, des filtres et de la pompe de réinjection, de septembre à novembre 2015
- Remplacement de la pompe exhaure en décembre 2017 suite à une panne
- Diagraphies réglementaires des puits GSUC1 et GSUC2 en juin 2018
- Acidification de GSUC1 en juillet 2018
- Remplacement du TCTFP, curage, diagraphie et réparation de percements sur le producteur GSUC3 de juillet à septembre 2018, maintenance de la pompe exhaure
- Rechemisage du puits producteur GSUC3 entre mai et juillet 2019, remplacement de la pompe exhaure
- Acidification de GSUC2 en Janvier 2021
- Diagraphies réglementaires des puits GSUC1 et GSUC2 en mai 2021

5.2 CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION GEOTHERMALE

Les valeurs des paramètres physico-chimiques et de la minéralisation du fluide d'exhaure sont conformes à celles attendues pour une eau géothermale du Dogger, indiquant l'absence de contamination par une arrivée d'eau étrangère au réservoir exploité.

CFG recommande une pression d'exploitation minimale de 10,7 bars en tête de puits de production afin d'éviter des phénomènes de cavitation de la pompe de réinjection et de dégazage du fluide.

Les conditions d'exploitation et le traitement continu et régulier en inhibiteur de corrosion semble permettre une meilleure maîtrise des processus de corrosion et de dépôts au sein des installations. L'évolution des paramètres de suivi des installations (vitesses de corrosion, niveau dynamique de GSUC-3, ...) sera à suivre tout au long de l'année 2023.

5.3 TRAVAUX REALISES EN 2022

5.3.1 Puits producteur

Aucune opération entreprise depuis le rechemisage effectué en 2019.

La prochaine opération sera la diagraphie règlementaire accompagnée d'un remplacement de la pompe exhaurer immergée, est normalement planifiée pour 2024 et sera anticipée d'un an, à la demande du délégant, compte tenu du contexte de la fin de la présente délégation de service public en 2024.

5.3.2 Puits injecteur

Aucune opération entreprise depuis l'acidification et les diagraphies conduites en 2022.

5.3.3 Autres travaux

Aucune autre opération notable n'est à mettre en évidence en 2022.

6 CLIENTELE DESSERVIE

Le tableau ci-après présente l'ensemble des abonnés et des puissances souscrites en 2022.

N° installation	Nom installation	Puissance souscrite (kW)
5370000302	Cite Verte A	3 323
5370000303	Cité Verte B	3 669
5370000304	Résidence "Les Monrois"	1 585
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	702
5370000306	RPA "Cite Verte"	580
5370000307	ASL Les Monrois (Fosse Rouge)	7 880
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	520
5370000309	GS "Fosse Rouge"	545
5370000311	Château de Sucy	400
5370000313	Centre Administratif	420
5370000314	Château de Haute Maison	215
5370000316	Rés. Du Val de Marne	1 625
5370000317	Résidence "Les Iris"	200
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	103
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	235
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	712
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	250
5370000322	Médiathèque Municipale	150
5370000323	Foyer Delayat (Maison des Séniors)	150
5370000324	Rés. Côté Château - Bât. A/B/C/D et M	490
5370000325	Rés. Côté Château - Bât. E/F	210
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	530
5370000327	LES TOILES	326
5370000328	LOT A - 38 LOGEMENTS	214
5370000402	Cité Verte A Logirep	1 661
Total		26 695

7 CONDUITE ET GESTION DU RESEAU

7.1 SUIVI ENERGETIQUE

Le tableau de suivi énergétique portant sur l'année civile 2022 est visible ci-dessous :

	Géothermie			Autres sources d'énergie	
	Volume de fluide extrait	Consommation électrique liée à la géothermie	Production Géothermique	Production FOD	Production Gaz
Janvier	150 103	309	4 884	1	330
Février	128 607	252	3 865	0	74
Mars	138 689	261	3 378	0	37
Avril	131 394	245	2 496	0	37
Mai	122 875	205	704	0	32
Juin	124 500	216	460	0	12
Juillet	129 924	243	424	0	2
Août	131 219	242	409	0	0
Septembre	125 111	242	505	0	5
Octobre	129 265	222	836	0	1
Novembre	133 708	261	2 896	7	10
Décembre	145 266	326	4 309	0	334
Total	1 590 661	3 025	25 166	8	873

Nombre d'équivalent logements raccordés au réseau de chaleur	3 000
Taux de couverture (pourcentage d'énergie thermique fournie par la géothermie par rapport à l'énergie thermique totale fournie au réseau)	96,6%

La production de la géothermie a très bien fonctionné en 2022, permettant d'atteindre un taux de couverture de 97%, bénéficiant d'une bonne disponibilité des installations techniques et d'une rigueur climatique plutôt favorable, permettant de réduire très largement le recours à l'appoint au gaz.

Le taux de couverture de la géothermie réhaussé depuis les travaux de 2015 dans la centrale géothermique est donc toujours maintenu à un niveau élevé.

7.2 REPARTITION DES CONSOMMATIONS PAR POSTES DE LIVRAISON

Le détail des consommations par sous-station vous est présenté en **annexe 1**.

7.3 CONSOMMATION EN COMBUSTIBLES DES CHAUFFERIES

Les consommations des différentes chaufferies vous sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Chaufferie Cité Verte A (en MWh PCI entrée chaudière)												
360	89	50	41	28	10	3	0	4	1	12	351	949
Chaufferie Cité Verte B (en MWh PCI entrée chaudière)												
6	0	1	0	8	3	1	0	2	1	2	9	33
Chaufferie Fosse Rouge (en MWh PCI entrée chaudière)												
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	9
Total												
366	89	51	41	36	13	4	0	6	1	22	360	990

7.4 CONSOMMATION D'EAU DU RESEAU

Les consommations d'eau pour l'année 2022 s'élèvent à 462 m3 dont 380 m3 ont servi à faire des appoints sur le réseau.

Les consommations relevés sur les compteurs pour les appoints d'eau sont visibles ci-dessous :

m3	Appoints Réseau
	Relèves en centrale + chaufferies
Janvier	5
Février	6
Mars	11
Avril	15
Mai	12
Juin	37
Juillet	53
Août	54
Septembre	40
Octobre	45
Novembre	45
Décembre	57
Total	380

8 EVOLUTION DU CONTRAT DE CONCESSION

8.1 EVOLUTION DE LA CLIENTELE DESSERVIE

Aucun raccordement n'a été effectué en 2022.

Le dernier raccordement était en 2021, il s'agissait de l'immeuble « Clos Seigné » (39 Logements), le premier lot livré de la ZAC Centre Ville (Lot A) aménagé par la SADEV 94 et pour laquelle une convention de raccordement a été signée pour le raccordement de l'intégralité des lots.

Les raccordements des lots de cette ZAC s'étale sur plusieurs années jusqu'en 2026. Certains raccordements ont nécessité de dévoyer des tronçons du réseau actuel.

8.2 AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION

Aucune modification apportée au contrat de concession en 2022

9 SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

La sécurité des biens et des personnes est, depuis toujours, un objectif majeur pour SOGESUB.

L'engagement et l'implication de l'ensemble des collaborateurs sont nécessaire pour parvenir à notre objectif ultime : le « **zéro accident** ».

Les indicateurs de suivis de manière continue sont :

- Le taux de fréquence (TF) qui permet de suivre l'évolution des accidents avec arrêt,
- Le taux de gravité (TG) qui reflète le nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs à un tel accident.

Ils se calculent de la manière suivante :

$$TF = \frac{\text{Nombre d' AT avec arrêt}}{\text{Nombre d' heures travaillées}} \times 1000000$$

$$TG = \frac{\text{Nombre de jours d' arrêts}}{\text{Nombre d' heures travaillées}} \times 1000$$

Aucun collaborateur travaillant pour SOGESUB n'a eu d'accident de travail au cours de l'année 2022 :

2022	TF	TG
SOGESUB	0	0

10 EXECUTION DU SERVICE PUBLIC

10.1 CONTINUITE DU SERVICE

L'année 2022 s'est déroulée sans incident majeur.

La géothermie a été disponible 100% du temps et aucune coupure de service n'a été à déplorer pour les abonnés.

10.2 ENVIRONNEMENT

L'atteinte d'un taux de couverture géothermique supérieur de 97% a permis d'éviter l'utilisation de combustible fossile à hauteur de 25 GWh, ce qui représente la circulation évitée d'environ 3000 véhicules par an.

Le contenu CO2 du réseau pour l'année 2022 est de **0,008 kg de CO₂/kWh vendu**.

10.3 CONTROLES REGLEMENTAIRES

La réglementation impose différents types de contrôles règlementaires (en fonctionnement, à l'arrêt, etc.), sur plusieurs équipements de la chaufferie, notamment les installations électriques ainsi que le matériel de lutte contre l'incendie.

L'ensemble des derniers contrôles périodiques effectués sur les équipements en chaufferie se trouve en **annexe 2**.

Par ailleurs, lors son inspection en Novembre 2021, la DRIEAT avait indiqué :

« Le titulaire doit délimiter une zone autour des têtes de puits à l'intérieur de laquelle les risques inhérents à d'éventuelles ruptures d'équipements sont susceptibles de donner lieu à des fuites incontrôlées de fluide géothermal à une température pouvant occasionner des brûlures aux personnes.

Il doit la délimiter par des dispositifs appropriés interdisant l'accès à cette zone à toute personne non autorisée. Le titulaire procède de même lors de travaux.

Ce point a déjà fait l'objet de constat en 2013 et 2017. Les plates-formes d'accès au tête de puits sont situées sur un lieu où le stationnement de véhicules est possible. Aucune signalisation ni mesure physique n'empêche le stationnement ou la circulation de véhicules sur les platesformes.

Des dispositions simples peuvent être mises en place. Compte-tenu de la récurrence de ce constat, des actions de mise en conformité sont donc attendues rapidement, afin également de garantir l'accès aux têtes de puits en cas de nécessité d'intervention. »

Très peu de temps après cette inspection, la Ville avait déployé son marché temporaire au droit des têtes de puits, rendant cette adaptation impossible.

En 2023, après le départ de ce marché temporaire, il conviendra donc de trouver une solution avec l'architecte de la Ville afin de réaliser les prescriptions de la DRIEAT.

11 POLITIQUE DE COMMUNICATION

11.1 INFORMATIONS AUX USAGERS

Dans le cadre de nos opérations de maintenance programmée, nous prévenons les abonnés par mail en indiquant l'objet et les dates de la coupure que nous cherchons à réduire au maximum.

Dans le cas d'interruption non programmée, nous nous efforçons de prévenir les abonnés par mail et de relayer l'information sur notre site internet : <https://www.rezomee.fr/reseau-chaaleur-sucy/>

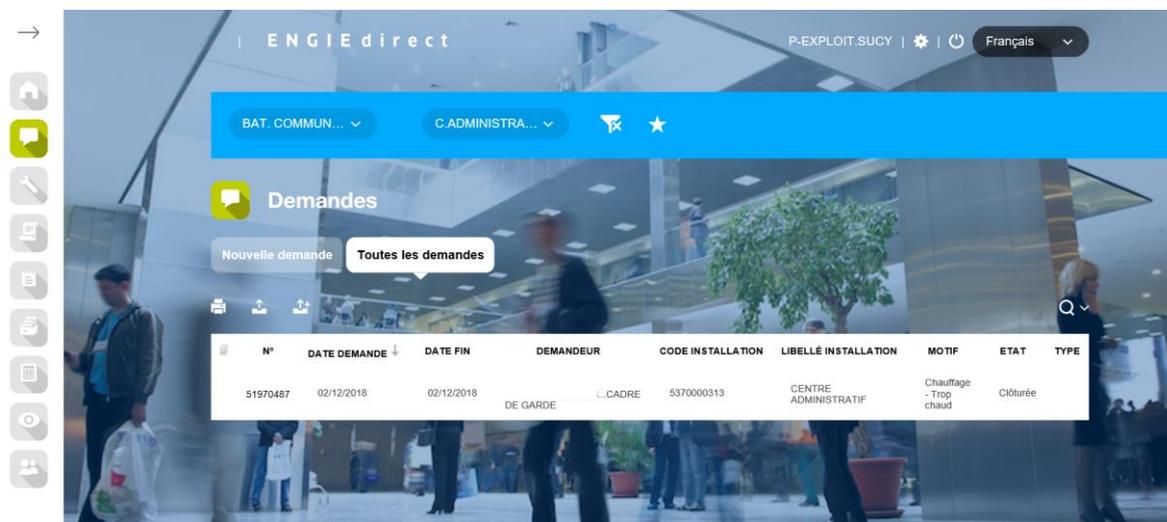
11.2 TRAITEMENT DES DEMANDES D'INTERVENTION

Une plateforme d'appels est mise à disposition des usagers pour recevoir leur demande de dépannage, s'assurer de la prise en charge de la réclamation par un technicien et tracer la réclamation dans un outil informatique.

Le numéro de téléphone pour ces demandes est le 0 811 20 20 24, accessible 24h/24, 7j/7.

Il a été proposé aux abonnés qui le souhaitent un accès à un espace client dédié via la plateforme ENGIE Direct : cette plateforme permet de consulter les factures et de réaliser des demandes d'intervention en ligne, sans passer par le numéro d'appel.

L'interface utilisateur de la plateforme ENGIE Direct est la suivante :



11.3 VISITES PEDAGOGIQUES

En Novembre 2022, 2 classes soit 60 enfants de CM1 de la ville de Sucy-en-Brie ont visité notre centrale géothermique.

Ces visites pédagogiques ont pour but de sensibiliser les jeunes générations aux énergies renouvelables en s'appuyant sur une infrastructure présente sur leur commune. Ils ont pu

découvrir toute la chaîne de cette énergie vertueuse : du puisage de l'eau géothermale à la valorisation en chaleur dans les logements.

12 COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL

12.1 ANALYSE DU BILAN

Le bilan fiscal est présenté en **annexe 10**.

12.1.1 Analyse de l'actif

Immobilisations

Les immobilisations de SOGESUB sont comptabilisées pour un montant brut de 11 902 k€. Le détail des immobilisations est présenté **en annexe 3**.

Stocks

Cette rubrique correspond à la valorisation du stock de fioul qui s'élève à fin décembre à 33 k€.

Créances

Ce poste comprend les éléments suivants :

- Créances clients pour un montant de 706 k€
- Autres créances : créances sur l'état et autres collectivités Publiques (TVA, dégrèvements à prévoir) : 136 k€

12.1.2 Analyse du passif

Capitaux propres

Le total des capitaux propres s'élève pour l'année 2022 à – 4 060 k€, en baisse de 542 k€ par rapport à l'année 2021 en raison du résultat de l'exercice.

Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit

Ce poste reprend principalement le montant du financement mis en place au cours de l'exercice 2010 pour un montant initial de 5 855 k€ (1 114 k€ pour 2022).

12.2 ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation vous est présenté en **annexe 4**.

12.2.1 Principes adoptés pour la constitution des provisions et des reprises

Préambule

La comptabilité de la société SOGESUB est tenue dans un outil comptable et de gestion commune à toutes les entités qui composent la société Engie Energie Services. Les arrêtés des comptes sont réalisés trimestriellement et en milieu de mois afin de répondre aux délais fixés par le Groupe Engie pour la consolidation de toutes ses entités. Aussi, pour chaque arrêté des comptes l'ensemble des charges et des produits du mois en cours est estimé.

Energie

Les produits et les charges du mois d'arrêté des comptes sont estimés (factures à établir ou à recevoir) sur la base de la consommation théorique du mois (modélisation des consommations) ramené au nombre de degrés jour.

Exploitation

Chacun des postes de produits et de charges d'exploitation sont estimés en 12^{ème}. Pour les charges qui couvrent deux exercices (ex : assurances du 01/07/N à 30/06/N+1), des régularisations de type charges constatées d'avance ou produits constatés d'avance sont comptabilisées.

Garantie totale

Un logiciel dédié permet le calcul des dotations et reprises GER. Le plan de dépenses GER qui a été fixé dans le contrat de concession est renseigné dans le système. A chaque exercice les dotations sont constituées annuellement à partir du rapport entre le montant cumulé des dépenses du plan et la durée de la concession. Les dépenses GER comptabilisées chaque année entraînent une reprise à hauteur du montant enregistré selon le disponible de provision.

L'inventaire complet des dépenses a été révisé début 2018 permettant de revoir l'ensemble des provisions.

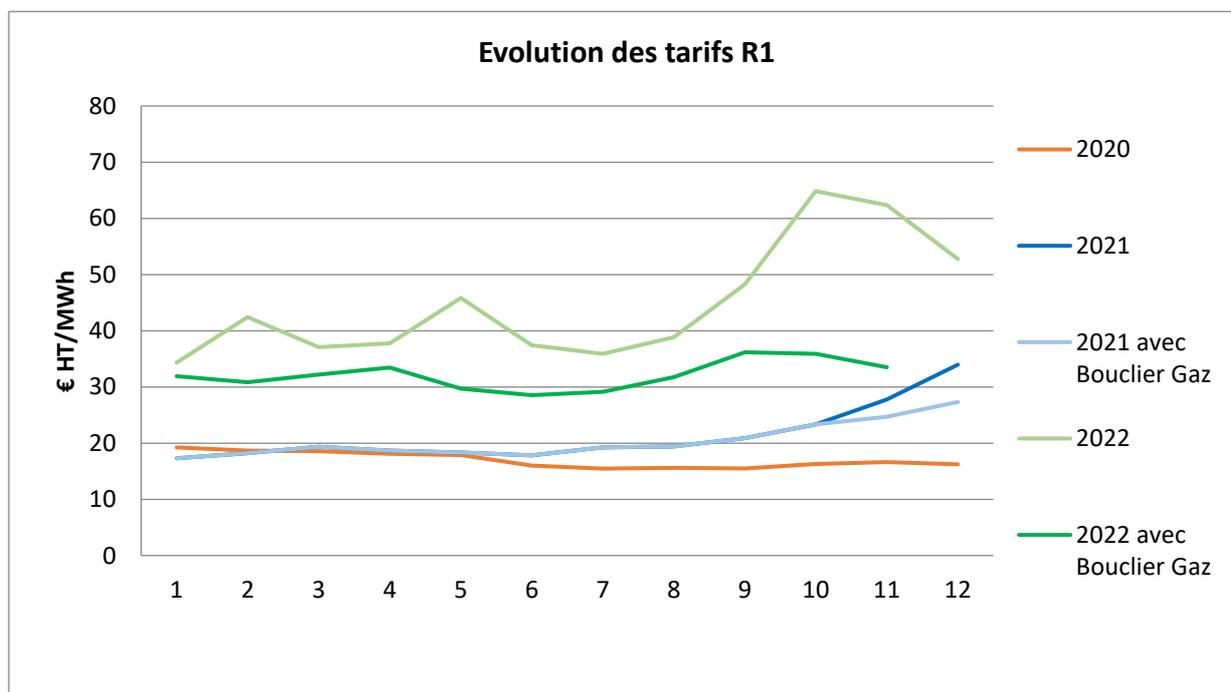
12.2.2 Produits d'exploitation

Ventes R1 et R2

Pour l'exercice 2022, le chiffre d'affaires issu de la facturation aux abonnés s'élève à **2578 k€ HT** répartis comme suit :

- **R1 : 1 088 k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 44,96 € HT/MWh contre 23,50 € HT/MWh en 2021, soit une hausse de 91%, liée à la très forte hausse des indices et notamment celui du Gaz qui s'établissait à un niveau en moyenne deux à trois fois plus élevé en 2022 qu'en 2021. L'évolution du R1 sur les 3 derniers exercices figure ci-dessous :



Face à cette hausse des prix du gaz, l'Etat a mis en place un dispositif de bouclier tarifaire, en faveur de l'habitat collectif résidentiel. Il se décline au travers du décret n°2022-514 du 10 Avril 2022. ENGIE Solutions et sa filiale SOGESUB accompagnent le déploiement de ce dispositif via une plateforme dédiée <https://engiesolutions-demandecomensation.fr>

Cette compensation aux abonnés éligibles (les logements) a été versée par vagues avec un effet rétroactif jusqu'au 1er novembre 2021. Les vagues successives se sont ainsi structurées :

- Vague 1 : Novembre 2021 - Février 2022 → Avoirs versés en Juin 2022
- Vague 2 : Mars 2022 – Juin 2022 → Avoir versés en Janvier 2023
- Vague 3 : Juillet 2022 – Décembre 2022 → Avoir versés en Juillet 2023

Sur les douze mois de l'année civile 2022, le bouclier tarifaire a permis de restituer 237 419€ aux abonnés sous forme d'avoirs.

Une quatrième et dernière vague est amenée à se poursuivre sur l'année 2023.

- **R2 : 1 490 k€ HT**

Le prix moyen est ainsi de 55,81 € HT/kW contre 52,26 € HT/kW sur l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,8 % due aux évolutions des indices.

Le prix moyen des redevances R1 et R2 pour chaque abonné est présenté en **annexe 6**. L'évolution des indices et des tarifs est visible en **annexe 9**.

Le prix moyen de vente de la chaleur aux abonnés est sur cet exercice de **106,50 € HT/MWh, soit 112,36 € TTC/MWh. Le prix moyen est en hausse de 54,9% par rapport à l'exercice précédent**. Concernant les abonnés éligibles (les logements – Voir Annexe 6) au bouclier tarifaire gaz déployé par l'Etat, ceux-ci ont bénéficié d'un prix global de la chaleur après avoir, à **99,46€ TTC/MWh sur l'année 2022**.

Il est important de noter qu'en plus de la hausse du R1 Moyen lié au prix des énergies, la rigueur climatique plus faible en 2022 qu'en 2021 a induit une consommation plus faible (les ventes de chaleur ont chuté de 21%), augmentant de fait le poids du R2 dans le prix moyen constaté et donc une hausse de ce dernier.

Reprises sur provisions GER

Le montant des reprises de provisions GER pour l'exercice 2022 s'élève à 4 k€.

Autres produits

Ce poste représente les droits de raccordement lissés sur la durée de la DSP. Il s'élève à 176k€ pour l'exercice 2022 en légère hausse de 64% par rapport à 2021.

Travaux

Ce poste représente les produits liés aux travaux, en attendant la mise en immobilisation et le lissage des droits de raccordement. Ce poste est donc compensé par le montant « charges travaux » pour le même montant. Il s'élève à 147 k€ pour 2022.

12.2.3 Charges d'exploitation

Energie primaire

L'exercice 2022 présente par rapport à 2021 une hausse de 7% des charges d'énergie primaire et ce, malgré une forte baisse des volumes de chaleur produits (-21%).

Ceci s'explique par la forte hausse du prix des énergies compensée par la rigueur climatique moindre qu'en 2021.

Eau et produits de traitement

Les consommations d'eau et de traitement d'eau sont en hausse par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses de produit inhibiteur de corrosion sont également en hausse du fait d'un changement de produit opéré en cours d'exercice précédent, vers un produit plus onéreux, ce qui donne son plein impact économique pour cette année 2022.

Sous-traitance

Une convention d'exploitation a été établie entre SOGESUB et ENGIE Solutions dans laquelle Engie Solutions gère l'exploitation en mettant du personnel d'exploitation, avec leurs véhicules, leurs téléphones, leurs outils de base et équipements de protection individuelle. Les autres prestations sont gérées par SOGESUB.

GER dépenses réelles

Pour l'exercice 2022, le montant des dépenses GER s'élève à **52 k€**.

Il est à noter ces dépenses sont en très fortes baisses après une année 2021 marquée par de nombreuses obligations d'entretiens règlementaires et avant une année 2023 qui verra le remplacement de la pompe exhaure du puits de production, pièces critique particulièrement couteuse.

Voici les chantiers majeurs impactant l'exercice (certains chantiers s'étalent sur plusieurs années car les factures des fournisseurs et prestataires sont envoyées avec beaucoup de retard) :

- Remplacement de la garniture de la pompe de réinjection : 8 k€
- Entretien des bruleurs de CVA, CVB et Fosse Rouge : 6 k€
- Remplacement Turbulateur : 5 k€
- Remplacement porte coupe-feu centrale géothermique : 4 k€
- Mise en place d'une sonde de corrosion sur la boucle géothermale: 3 k€
- Remplacement des soupapes des chaudières n°1 – 2 – 3 de la chaufferie CVA : 3k€

Le détail des dépenses est présenté en **annexe 7**.

Le bilan des dépenses et de l'alimentation du compte de Garantie et Entretien Renouvellement est repris dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE	DEPENSES				RECETTE			SOLDE		SOLDE CUMULE
	P3/1 GE	P3/2 RN	Remboursement assurances	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	TOTAL	P3/1 GE	P3/2 RN	
2006										495 000
2007	125 179	126 669		251 848	28 188	60 848	89 036	-96 991	-65 821	332 188
2008	196 247	563 774		760 021	29 583	63 189	92 772	-166 664	-500 585	-335 061
2009	42 465	476 184		518 649	32 095	61 732	93 827	-10 370	-414 452	-759 883
2010	12 962	86 948		99 910	32 958	62 437	95 395	19 996	-24 511	-764 398
2011	4 242	39 928		44 170	33 300	63 182	96 482	29 058	23 254	-712 086
2012	19 875	61 639		81 514	36 191	64 751	100 942	16 316	3 112	-692 658
2013	3 959	573 726		577 685	36 309	65 400	101 709	32 350	-508 326	-1 168 634
2014	372 132	86 500	-100 000	358 632	34 396	64 822	99 218	-237 736	-21 678	-1 428 048
2015	12 839	440 028	-143 859	309 008	36 884	63 823	100 707	167 904	-376 205	-1 636 349
2016	49 617	187 593	-336 510	-99 300	36 414	63 083	99 497	323 307	-124 510	-1 437 553
2017	524 034	376 140	-525 556	374 618	37 048	63 870	100 918	38 570	-312 270	-1 711 252
2018	1 247 859	652 064	-281 911	1 618 012	37 832	65 909	103 741	-928 116	-586 155	-3 225 524
2019	56 561	1 433 286	-349 423	1 140 424	38 335	66 785	105 120	331 197	-1 366 501	-4 260 828
2020	26 544	315 835	-676 799	-334 420	39 012	67 965	106 977	12 468	428 929	-3 819 430
2021	925	177 794		178 719	42 756	74 488	117 244	41 831	-103 306	-3 880 906
2022	5 605	46 078		51 683	40 038	69 752	109 790	34 433	23 675	-3 822 798
Total	2 701 045	5 644 186	-2 414 058	5 931 174	571 339	1 042 037	1 613 375	-392 448	-3 925 351	-3 822 798

*Le compte P3/1 dit de Gros Entretien est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 2,87%
Le compte P3/2 dit de Renouvellement est alimenté par un pourcentage des recettes R2 de 5%
Le solde de la DSP précédente, tel qu'acté dans la DSP est 495 000€.*

Il apparaît que le solde du compte est négatif depuis 2008.

Le rechemisage du puits producteur en 2019 a marqué la fin des très grosses dépenses sur les puits, mais le solde négatif ne pourra pas être rattrapé d'ici la fin de la DSP et sera même accentué avec l'opération de changement de pompe exhaure en 2023 (environ 400k€)

Assurances

Le montant des primes d'assurances annuelles s'élève, pour l'exercice 2022, à **26 k€**, dont 17 k€ pour la SAF Environnement.

Charges de personnel

Les charges de personnel sont facturées par Engie Réseaux selon les modalités du contrat d'exploitation. Le coût de la mise à disposition du personnel Engie Solutions pour l'exploitation s'élève à **184 k€** pour l'exercice 2022.

L'équipe opérationnelle en place pour l'année 2022 a été la suivante :

- Mohamed BOUKHRISS : Responsable d'Equipe d'Exploitation
- Kévin ANTUNES : contremaître
- Marcus MONTRESOR : technicien
- Donatien KOUASSI : technicien

Deux personnes interviennent en soutien de l'équipe d'exploitation sur les sujets d'efficacité énergétique, de suivi règlementaire, de ressources humaines, de gestion de travaux, de gestion du contrat, de relationnel client :

- Badr DIDI : ingénieur d'exploitation
- Johan DUMAINE : Responsable de Département

Redevance versée à la collectivité

La redevance ville a été, pour l'exercice 2022, d'un montant de **37 k€** (annexe 8).

Amortissement de caducité

La non homologation du protocole portant avenant 4 a pour conséquence de revoir la chronique des amortissements pour l'exercice 2019 et les exercices suivants. Les charges d'amortissement valent **650 k€** sur l'exercice.

Le tableau des amortissements est présenté en annexe 3. La baisse des amortissements par rapport à l'exercice précédent s'explique par les deux impairement passés successivement en 2021 et en 2022.

Dotations aux provisions pour renouvellement

Une reprise de provisions de GER de 4 k€ a été réalisée sur l'exercice au titre de la dotation calculée sur la base du plan de dépenses.

Années	Dotations	Reprises	Solde des Dotations et Reprises
2006			330 674
2007	60 848	110 936	280 586
2008	63 189	304 387	39 388
2009	61 732	99 344	1 776
2010	62 437	60 993	3 220
2011	63 182	18 922	47 480
2012	64 751	76 556	35 675
2013	65 400	101 075	0
2014	64 822	50 175	14 647
2015	63 823	63 823	14 647
2016	63 083	78 425	-695
2017	63 870	13 168	50 007
2018	60 262	98 452	11 817
2019	53 643	39 401	26 059
2020	53 525	37 425	42 159
2021	55 313	71 068	26 405
2022	50 449	4 472	72 382

Dotations aux amortissements industriels (Impairment)

En 2021, puis de nouveau en 2022, les Commissaires aux Comptes ont demandé que les capitaux de SOGESUB soient dépréciés en raison de l'absence d'équilibre entre les investissements réalisés et le résultat de la DSP qui est largement déficitaire.

Il en résulte une perte financière (impairment) de **580 000€ en 2021, puis de 169 000€ en 2022**, en contrepartie desquelles, SOGESUB bénéficie d'une économie d'amortissement jusqu'à la fin de la DSP de :

- 193 334€ tous les ans à partir de l'exercice 2022
- 56 334€ tous les ans à partir de l'exercice 2023

L'opération est donc neutre sur la durée du contrat.

Frais de fonctionnement :

Ce poste s'élève à **178 k€** prend en compte les éléments suivants :

- Frais de siège :
Ces frais correspondent à l'assistance administrative et technique apportée par la société Engie Réseaux à sa filiale SOGESUB dans le cadre d'une convention ad hoc
- Frais généraux :
Ce poste prend en compte principalement des charges d'honoraires de commissaires aux comptes et d'avocats et de cotisations FEDENE.
- Impôts & Taxes (hors IS) dont la CET

Résultat financier

Les charges financières correspondent d'une part aux intérêts de compte courant facturés par Engie Réseaux au titre de la convention de trésorerie établie avec SOGESUB, et d'autre part, aux charges d'intérêt du financement mis en place en 2010.

12.2.4 Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt en fin d'exercice 2022 est de **621 k€**.

Ce résultat revient à un niveau positif, après 2 des 3 exercices précédents, conclus à un niveau négatif. Le résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP en 2008 évolue donc à un total de **-3 939 k€**, comme précisé en annexe 5. Les ventes cumulées s'élèvent à **27 449k€**.

Ainsi, le ratio résultat cumulé sur ventes cumulées vaut **-14,4%**, démontrant le déséquilibre économique de la délégation de service public. Ce déséquilibre a augmenté depuis l'année 2018. Il ne pourra se résorber d'ici la fin du contrat en l'état actuel des choses.

12.3 NOTE COMPLÉMENTAIRE

12.3.1 Convention d'exploitation déléguée

Une convention d'exploitation déléguée a été signée entre SOGESUB et Engie Solutions. SOGESUB a confié à Engie Solutions l'exploitation opérationnelle du Réseau (Production et distribution de chaleur) et la gestion de l'activité couvrant l'ensemble des services supports à l'exploitation et à son fonctionnement.

Ainsi Engie Solutions met à disposition le personnel nécessaire à l'exploitation et son encadrement, avec frais de véhicules, de téléphones, d'astreintes, d'outils classiques et d'EPI.

Ce contrat est actualisé trimestriellement lors de chaque facturation selon la formule d'indexation contractuelle.

12.3.2 Convention de trésorerie

Une convention de trésorerie a été établie avec Engie Energie Services qui prévoit des frais/produits financiers découlant des besoins ou excédants de trésorerie de SOGESUB.

Les sommes portées au compte courant sont productrices d'intérêts sur la base du taux de rémunération bancaire EONIA +/- 0,15%.

Le taux EONIA est le taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour.

12.4 SYNTHÈSE

Dans la continuité de 2021, l'année 2022 confirme la pérennité de l'exploitation avec une année sans incident notoire, ce qui montre que les investissements effectués et le renforcement de l'équipe a porté ses fruits. L'exercice est marqué par une couverture de la géothermie toujours très élevée témoignant de la bonne disponibilité des ouvrages, ce qui témoigne de l'engagement des équipes pour valoriser au mieux cette ressource renouvelable et locale.

Annexe 1 Répartition des consommations par poste de livraison

N° installation	Nom installation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
5370000302	CITE VERTE A	505	391	371	320	103	75	65	61	76	142	286	427	2 823
5370000303	CITE VERTE B	651	486	423	258	85	71	60	56	73	92	281	509	3 045
5370000304	RES LES MONROIS	372	288	247	194	23				13	57	186	314	1 694
5370000305	JARDINS DE SUCY	156	117	104	85	24	19	17	17	22	28	88	139	816
5370000306	RPA CITE VERTE	166	122	109	91	34	17	13	12	31	56	102	147	900
5370000307	FOSSÉ ROUGE	1 642	1 198	1 014	720	44					56	940	1 501	7 115
5370000308	GS CITE VERTE	87	59	44	24	5	4	4	4	4	4	42	69	350
5370000309	GS FOSSE ROUGE	86	38	43	22							40	60	289
5370000311	CHATEAU	35	26	23	11							22	42	159
5370000313	C.ADMINISTRATIF	25	16	12	6							14	28	101
5370000314	HAUTE MAISON	17	12	10	4							10	14	67
5370000316	RES VAL DE MARN	319	244	214	178	61	43	39	39	31	71	193	302	1 734
5370000317	RES LES IRIS	39	27	23	15	2						20	36	162
5370000318	SYMPHONE A	19	13	9	6	1						8	18	74
5370000319	SYMPHONE B-C	45	33	26	16	3						24	40	187
5370000320	CLOS PACY	202	146	123	100	41	35	32	32	37	41	111	176	1 076
5370000321	SALLE POIRIER	29	21	16	8							14	40	128
5370000322	MEDIATHEQUE	29	24	20	15	3						21	38	150
5370000323	FOYER DELAYAT	14	9	6	3							6	13	51
5370000324	BATS A-B-C-D	82	60	53	44	20	18	16	15	18	21	50	76	473
5370000325	BATS E-F	42	30	27	19	9	6	6	4	7	7	23	34	214
5370000326	JARDINS V.GOGH	91	70	66	47	18	15	14	13	16	17	62	87	516
5370000327	LES TOILES	76	59	54	40	17	13	12	11	13	22	53	72	442
5370000328	LOT A - 38 LOGEMENTS	38	31	26	21	10	8	6	6	8	7	27	39	227
5370000402	CVA LOGIREP	253	196	185	160	52	37	33	31	38	71	143	214	1 412
Total		5 020	3 716	3 248	2 407	555	361	317	301	387	692	2 766	4 435	24 205

Annexe 2 Suivi des visites réglementaires

Périodicité	Désignation	DATE
A	Verification des extincteurs	23/11/2022
A	Vérification des moyens des accès en hauteur et appareils de levage	28/01/2022
BOUCLE GEOTHERMALE		
5A	Diagraphie puits producteur quinquennale	21/08/2019
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sucy2	18/05/2021
3A	Diagraphie puits injecteur triennale sucy1	18/05/2021
ENVIRONNEMENT		
A	Contrôle des centrales de détection CVA/CVB	25/02/2022
A	Contrôle centrale détection H2S Géo	25/02/2022
2A	Contrôle periodique des installations de combustion cite verte B	10/06/2020
2A	Contrôle periodique des installations de combustion cite verte A	10/06/2020
2A	Contrôle periodique des installations de combustion fosse rouge	10/06/2020
3A	Contrôle des émissions sonores	16/11/2022
3A	Contrôle des rejets aqueux	29/03/2021
A	Ramonage des chaudières	06/10/2022
ELECTRICITE		
A	Vérification conformités electriques Centrale	17/02/2023
A	Vérification conformités electriques fosse rouge	09/03/2023
A	Vérification conformités electriques cité verte B	17/02/2023
A	Vérification conformités electriques cité verte A	17/02/2023

Annexe 3 Tableau des immobilisations et des amortissements

Désignation de l'immobilisation	Cap début ex	Val cpt début ex	Amo début ex	Entrée	Sortie	Transfert	Amort exercice	Val compt fin ex	Cap fin ex	Cap actuels
NOUVEAU PUIT DE GEOTHERMIE	6 713 764,17	1 398 700,84	-5 315 063,33	0,00	0,00	0,00	-466 233,61	-5 781 296,94	932 467,23	6 713 764,17
RACCORDEMENT MAISON DE RETRAITE AU RESEAU GEOTHE	6 536,78	1 450,46	-5 086,32	0,00	0,00	0,00	-483,49	-5 569,81	966,97	6 536,78
RACCORDEMENT RESIDENCE GTC VAL DE MARNE	1 706 637,59	45 626,50	-125 011,09	0,00	0,00	0,00	-15 208,83	-140 219,92	30 417,67	1 706 637,59
POSE CLOTURE GRILLAGE	11 746,00	2 818,14	-8 927,86	0,00	0,00	0,00	-941,10	-9 868,96	1 877,04	11 746,00
RACCORDEMENT RESIDENCE SYMPHONIE LOT A SUCY EST	133 936,00	26 210,60	-107 725,40	0,00	0,00	0,00	-12 772,86	-120 498,26	13 437,74	133 936,00
RACCORDEMENT RESIDENCE SYMPHONIE LOT B&C SUCY	71 816,00	14 077,04	-57 738,96	0,00	0,00	0,00	-6 859,97	-64 598,93	7 217,07	71 816,00
RACCORDEMENT RESIDENCE LES IRS SUCY EST	87 950,00	18 064,22	-69 885,78	0,00	0,00	0,00	-8 485,77	-78 371,55	9 578,45	87 950,00
CHAUFFERIE CITE VERTE B	397 011,29	96 495,81	-300 515,48	0,00	0,00	0,00	-32 165,27	-332 680,75	64 330,54	397 011,29
RACCORDEMENT DU CLOS DE PACY	122 290,75	29 877,64	-92 413,11	0,00	0,00	0,00	-9 959,21	-102 372,32	19 918,43	122 290,75
RACCORDEMENT MAISON DES SENIORS	10 188,41	2 476,36	-7 712,05	0,00	0,00	0,00	-825,45	-8 537,50	1 650,91	10 188,41
RESEAU ANTENNE PRINCIPALE EXT SUCY OUEST	496 893,78	121 379,65	-375 514,13	0,00	0,00	0,00	-40 459,88	-415 974,01	80 919,77	496 893,78
RESEAU MEDIATHEQUE SOUS STATION SUCY OUEST	8 686,41	2 111,27	-6 575,14	0,00	0,00	0,00	-703,76	-7 278,90	1 407,51	8 686,41
RESEAU JEAN MARIE POIRER SOUS STATION SUCY OUEST	13 260,41	3 223,03	-10 037,38	0,00	0,00	0,00	-1 074,34	-11 111,72	2 148,69	13 260,41
REHABILITATION DU Puits GEOTHERMIQUE INJECTEUR	1 340 763,76	346 514,27	-994 249,49	0,00	0,00	0,00	-115 504,76	-1 109 754,25	231 009,51	1 340 763,76
CREATION ET MEP DEBIT METRE GEOTHERMAL Puits N°2	9 157,55	2 780,19	-6 377,36	0,00	0,00	0,00	-927,58	-7 304,94	1 652,61	9 157,55
MISE EN CONFORMITE CUVES FIOU	42 438,18	11 788,37	-30 649,81	0,00	0,00	0,00	-3 929,46	-34 579,27	7 858,91	42 438,18
MEP NOUVELLE GTC	12 386,12	3 753,37	-8 632,75	0,00	0,00	0,00	-1 251,12	-9 883,87	2 502,25	12 386,12
ADAPTATION VANNE Puits INJECTEUR	22 675,00	6 569,68	-16 105,32	0,00	0,00	0,00	-2 632,20	-18 737,52	3 937,48	22 675,00
ADAPTATION SOUPAPE SECURITE GEO	4 442,00	1 428,78	-3 013,22	0,00	0,00	0,00	-476,70	-3 489,92	952,08	4 442,00
RACCORDEMENT SOUS STATIONS A ET F	190 269,41	62 718,28	-127 551,13	0,00	0,00	0,00	-20 925,20	-148 476,33	41 793,08	190 269,41
CURAGE Puits SUCY1 ET SUCY 2	341 295,21	96 626,45	-244 668,76	0,00	0,00	0,00	-33 054,03	-277 722,79	63 572,42	341 295,21
RENOVATION CENTRALE DE GEOTHERMIE	1 205 159,29	437 059,06	-768 100,23	0,00	0,00	0,00	-145 686,35	-913 786,58	291 372,71	1 205 159,29
MATELUS ISOLANTS SUR ECHANGEURS	9 165,00	3 394,45	-5 770,55	0,00	0,00	0,00	-1 131,48	-6 902,03	2 262,97	9 165,00
SOUS STATION VAN GOGH	90 854,00	37 083,31	-53 770,69	0,00	0,00	0,00	-12 361,10	-66 131,79	24 722,21	90 854,00
ECHANGEURS	32 695,00	0,00	-32 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-32 695,00	0,00	32 695,00
TUBE ACIER 10/07/1989	21 279,00	0,00	-21 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-21 279,00	0,00	21 279,00
RADIATEURS 01/09/1987	4 565,61	0,00	-4 565,61	0,00	0,00	0,00	0,00	-4 565,61	0,00	4 565,61
SOUS STATION LES TOILES	108 975,50	65 385,30	-43 590,20	0,00	0,00	0,00	-21 795,10	-65 385,30	43 590,20	108 975,50
RAC CIUS SEVIGNE CH 2868498	74 198,50	64 212,47	-9 986,03	0,00	0,00	0,00	-21 191,28	-31 177,31	43 021,19	74 198,50
DEVOIEMENT ZAC COEUR VILLE CH 3244229-3292680	0,00	0,00	0,00	147 004,00	0,00	0,00	-43 779,08	-43 779,08	103 224,92	147 004,00
	11 755 036,72	2 901 825,54	-8 853 211,18	147 004,00	0,00	0,00	-1 020 818,98	-9 874 030,16	2 028 010,56	11 902 040,72

Annexe 4 Compte d'exploitation

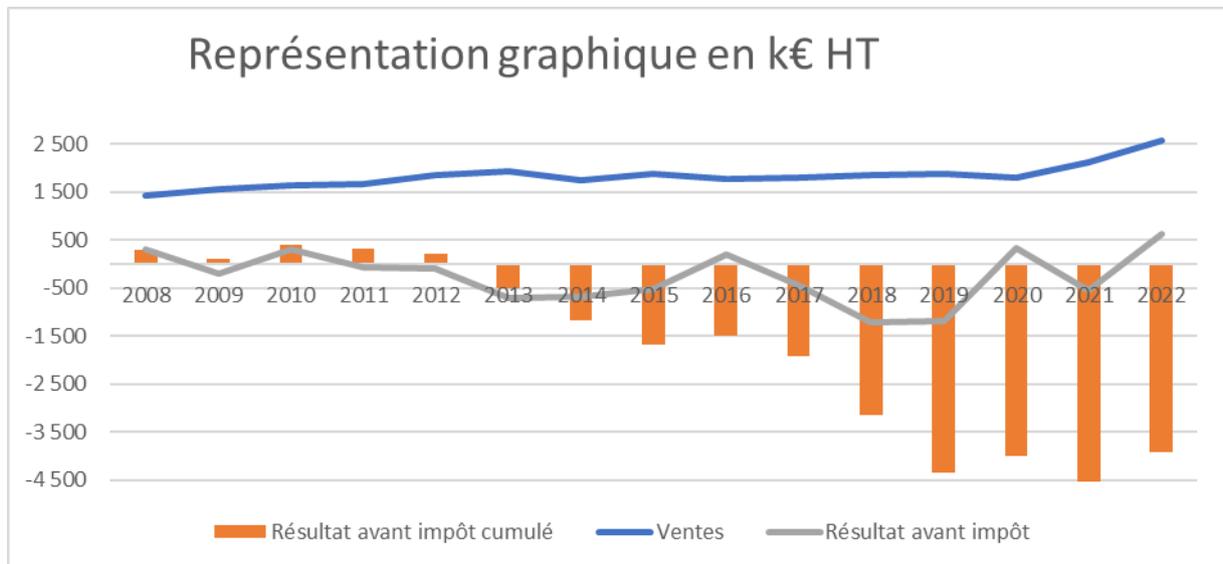
	2020	2021	2022	Ecart 2021/ 2022
Produits				
Ventes R1	443	724	1 088	50%
Nb de MWh vendus	25 439	30 817	24 205	-21%
Prix moyen R1 € HT/MWh	17,42	23,50	44,96	91,3%
Ventes R2	1 359	1 395	1 490	7%
Nb de kW souscrits	26 481	26 695	26 695	0%
Prix moyen R2 € HT/kW	51,33	52,26	55,81	6,8%
Sous-total ventes	1 803	2 119	2 578	22%
Reprise de prov. GER	37	90	4	-95%
Autres produits	98	107	176	64%
Travaux	109	74	147	98%
Total Produits	2 047	2 390	2 905	22%
Charges d'exploitation				
Energie primaire	-214	-387	-413	7%
Achat d'électricité géothermie	-155	-209	-241	16%
Qté (MWhé)	2 231	2 928	3	-100%
Achat de gaz	-32	-130	-143	10%
Qté (MWh PCS)	453	2 233	873	-61%
Achat de FOD	-2	-13	-1	-96%
Qté (MWh PCI)	27	379	8	-98%
Achat d'électricité chaufferies	-24	-35	-28	-19%
Qté (MWhé)	208	219	195	-11%
Régul. exercices antérieurs	0	0	0	0%
Eau et produits de traitement	-42	-56	-74	31%
Eau	-8	-7	-17	144%
Inhibiteur de corrosion et traitement d	-34	-49	-57	16%
Fournitures d'entretien	-24	-30	-16	-48%
Sous-traitance	-103	-104	-93	-10%
Ramonages	-6	-7	0	-100%
Contrôle install. électriques	0	0	-6	0%
Contrôle install. thermiques	0	0	0	0%
Compteurs d'énergie	-4	-3	0	-97%
Extincteurs	-3	-3	-2	-27%
Traitement de l'annulaire	0	0	0	0%
Entretien chambres à vannes	0	0	0	0%
GTC	0	0	0	0%
Sous-traitance géothermie	-30	-30	-44	45%
Autre sous-traitance	-29	-34	-7	-79%
Géoréseaux	-4	-7	-6	-25%
Déchets	0	0	-4	0%
Télécommunication	-5	-4	-5	33%
GER Dépenses réelles	333	-179	-52	-71%
GE	0	0	0	0%
RN	0	0	0	0%

Assurances	-20	-21	-26	21%
SAF	-16	-16	-17	10%
RC + PE + BM	-5	-6	-9	51%
Autres charges (dont travaux)	-109	-74	-147	
Charges de personnel	-179	-182	-184	1%
Rémunération du personnel	-120	-121	-122	1%
Charges sociales	-60	-61	-62	2%
Renfort en interim	0	0	0	0%
Charges de gestion courante	-37	-41	-39	-3%
Redev. d'occup. domaine public	-34	-35	-37	3%
Redevance pour frais de contrôle	0	0	0	
Autres charges	-2	-5	-3	-50%
Dotation aux amortissements et provisions	-888	-1 480	-869	-41%
Amortissement de caducité	-835	-845	-650	-23%
Dotation aux amort. industriels	0	-580	-169	0%
Dotations aux provisions pour GE	0	0	0	0%
Dotations aux provisions pour RN	-54	-55	-50	-9%
Autres dotations aux provisions	0	0	0	0%
Total Charges	-1 284	-2 554	-1 914	-25%
Marge Brute	763	-164	991	
Frais de siège	-117	-118	-120	1%
Assistance technique	-37	-37	-37	0%
Assistance administrative	-80	-81	-83	2%
Frais généraux	-12	-14	-14	-5%
Frais de comm. et d'information des usagers	0	0	-6	0%
Taxe professionnelle	0	0	0	0%
Autres impôts	-46	-29	-39	33%
Total Frais Généraux	-175	-162	-178	10%
Résultat d'exploitation	588	-326	813	
Produits financiers	0	0	0	
Charges financières	-253	-227	-191	-16%
Résultat avant impôts	335	-553	621	
IS (34,43%)	0	0	0	
Participation salariés	0	0	0	
Résultat net	335	-553	621	

Annexe 5 Résultat avant impôt et résultat avant impôt cumulé depuis le démarrage de la DSP

k€ HT	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ventes	1 415	1 551	1 624	1 663	1 849	1 930	1 753	1 889
Résultat avant impôt	294	-195	302	-76	-110	-717	-672	-512
Ventes cumulées	1 415	2 966	4 590	6 253	8 102	10 032	11 785	13 674
Résultat avant impôt cumulé	294	99	401	325	215	-502	-1 174	-1 686

k€ HT	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ventes	1 777	1 796	1 837	1 865	1 803	2 119	2 578
Résultat avant impôt	191	-439	-1 211	-1 197	335	-553	621
Ventes cumulées	15 451	17 247	19 084	20 949	22 752	24 871	27 449
Résultat avant impôt cumulé	-1 495	-1 934	-3 145	-4 343	-4 007	-4 560	-3 939



Annexe 6 Tarifs par abonné

N° installation	Nom installation	R1				R2				Total			Bouclier Tarifaire Gaz (€TTC)	PU moyen après bouclier (€ TTC/MWh)
		Conso en MWh	CA en € HT	PU moyen avant bouclier (€ HT/MWh)	PS en kW	CA en € HT	PU moyen (€ HT/kWh)	CA en € HT	PU moyen avant bouclier (€ HT/MWh)	PU moyen avant bouclier (€ TTC/MWh)				
5370000302	AFUL Cite Verte A	2 823	136 847,89 €	48,47 €	3 323	185 445,85 €	55,81 €	322 293,74 €	114,15 €	120,43 €	-35 320,60 €	107,92 €		
5370000303	AFUL Cité Verte B	3 045	136 912,35 €	44,96 €	3 669	204 754,97 €	55,81 €	341 667,32 €	112,21 €	118,38 €	-27 742,88 €	109,27 €		
5370000304	Résidence "Les Monrois"	1 694	74 502,25 €	43,98 €	1 585	88 453,69 €	55,81 €	162 955,94 €	96,20 €	101,49 €	-20 996,95 €	89,09 €		
5370000305	Rés. "Les Jardins de Sucy"	816	35 913,50 €	44,01 €	702	39 176,35 €	55,81 €	75 089,85 €	92,02 €	97,08 €	-10 200,63 €	84,58 €		
5370000306	RPA "Cite Verte"	900	40 443,24 €	44,94 €	580	32 367,91 €	55,81 €	72 811,15 €	80,90 €	85,35 €				
5370000307	ASL Les Monrois (fosse Rouge)	7 115	318 367,30 €	44,75 €	7 880	439 757,19 €	55,81 €	758 124,49 €	106,55 €	112,41 €	-66 250,95 €	103,10 €		
5370000308	GS "Cité Verte" (Château)	350	15 312,42 €	43,75 €	520	29 019,51 €	55,81 €	44 331,93 €	126,66 €	133,63 €				
5370000309	GS "Fosse Rouge"	289	12 564,05 €	43,47 €	545	30 414,67 €	55,81 €	42 978,72 €	148,72 €	156,89 €				
5370000311	Château de Sucy	159	7 116,68 €	44,76 €	400	22 322,70 €	55,81 €	29 439,38 €	185,15 €	195,34 €				
5370000313	Centre Administratif	101	4 531,46 €	44,87 €	420	23 438,82 €	55,81 €	27 970,28 €	276,93 €	292,16 €				
5370000314	Château de Haute Maison	67	2 956,95 €	44,13 €	215	11 998,46 €	55,81 €	14 955,41 €	223,22 €	235,49 €				
5370000316	Rés. Du Val de Marne	1 734	76 814,38 €	44,30 €	1 625	90 685,96 €	55,81 €	167 500,34 €	96,60 €	101,91 €	-22 042,81 €	89,20 €		
5370000317	Résidence "Les Irlis"	162	7 094,73 €	43,79 €	200	11 161,35 €	55,81 €	18 256,08 €	112,69 €	118,89 €	-1 993,33 €	106,59 €		
5370000318	Rés. "Symphonie lot A"	74	3 237,52 €	43,75 €	103	5 748,09 €	55,81 €	8 985,61 €	121,43 €	128,11 €	-911,56 €	115,79 €		
5370000319	Rés. "Symphonie lots B et C"	187	8 202,71 €	43,86 €	235	13 114,60 €	55,81 €	21 317,31 €	114,00 €	120,27 €	-2 312,16 €	107,90 €		
5370000320	Rés. "Le Clos de Pacy"	1 076	47 363,34 €	44,02 €	712	39 734,38 €	55,81 €	87 097,72 €	80,95 €	85,40 €	-10 763,15 €	75,39 €		
5370000321	Salle Jean-Marie Poirier	128	5 732,14 €	44,78 €	250	13 951,70 €	55,81 €	19 683,84 €	153,78 €	162,24 €				
5370000322	Médiathèque Municipale	150	6 731,79 €	44,88 €	150	8 371,03 €	55,81 €	15 102,82 €	100,69 €	106,22 €				
5370000323	Foyer Delayat (Maison des Séniors)	51	2 244,00 €	44,00 €	150	8 371,03 €	55,81 €	10 615,03 €	208,14 €	219,59 €				
5370000324	Rés. Côté Château - Bât. A/B/C/D et M	473	20 944,98 €	44,28 €	490	27 345,30 €	55,81 €	48 290,28 €	102,09 €	107,71 €	-4 912,60 €	97,32 €		
5370000325	Rés. Côté Château - Bât. E/F	214	9 393,87 €	43,90 €	210	11 719,43 €	55,81 €	21 113,30 €	98,66 €	104,09 €	-2 094,92 €	94,30 €		
5370000326	Rés. "Les Jardins de Van Gogh"	516	22 880,79 €	44,34 €	530	29 577,56 €	55,81 €	52 458,35 €	101,66 €	107,25 €	-6 595,02 €	94,47 €		
5370000327	Rés Les Toiles	442	19 768,42 €	44,72 €	326	18 193,01 €	55,81 €	37 961,43 €	85,89 €	90,61 €	-4 700,43 €	79,97 €		
5370000328	Lot A - 38 Logements	227	10 094,27 €	44,47 €	214	11 942,63 €	55,81 €	22 036,90 €	97,08 €	102,42 €	-2 921,29 €	89,55 €		
5370000402	Cité Verte A Logirep	1 412	62 200,62 €	44,06 €	1 661	92 695,01 €	55,81 €	154 895,63 €	109,73 €	115,76 €	-17 660,30 €	103,25 €		
Total		24 205	1 088 171,65 €	44,96 €	26 695	1 489 761,20 €	55,81 €	2 577 932,85 €	106,50 €	112,36 €	-237 419,58 €	99,46 €		

Installation	Référence chantier	Objet des travaux	RN/GE	Date de début des travaux	Date de fin des travaux	Dépenses en € HT
RESEAU GEOTHERMIQUE DE SUCY	3482832	* Réparation fuite sur tronçon primaire entre RPA et MONROIS	RN	01/12/2022	13/12/2022	2 095
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3342368	Commande 1x soifrel S500 et 1 soifrel S500TH en vu de l'arrêt de la production de ces modèles	RN	29/03/2022	30/11/2022	1 252
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2818868	Mise en place carte modbus dans mx43 et cable modbus entre mx43_gmp et m340	RN	11/09/2020	11/10/2020	1 251
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	2970721	Remplacement porte bureau->centrale : porte coupéfeu antibruit	RN	10/05/2021	07/12/2021	3 840
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3208762	Mise en place d'une sonde de corrosion sur la boucle géothermale	RN	25/10/2021	07/12/2022	2 900
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3225755	Remplacement pompe GMP	RN	10/11/2021	07/01/2022	1 353
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3263810	Croutole vibration pompes reinj + reseau x2 centrale; CVA chaudière et secour, CVB extesion x2	RN	03/02/2022	04/03/2022	1 490
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3278954	Mise en place de toles pour dechargement + mise en place de suport dans monte charge coté gauche	RN	01/12/2021	13/01/2022	1 500
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3293782	Pieces de rechange pompe Geo	RN	13/01/2022	30/11/2022	2 680
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3294602	Remplacement et fourniture verin	RN	18/01/2022	04/03/2022	1 300
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3313895	Remplacement extracteur GSUC1 suite deversement eau usée du marché dans la ventilation	RN	21/04/2022	21/04/2022	650
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3329726	Remplacement PVC filtres géo + ppe	RN	25/02/2022	01/03/2022	1 750
CENTRALE GEOTHERMALE DE SUCY	3411756	Remplacement garniture ppe reinj	RN	17/10/2022	30/11/2022	8 450
CHAUFFERIES CVA CVB FS	3482833	*CVA CVB Fosse Rouge entretiens bruleurs 2022	RN	01/12/2022	13/12/2022	5 605
RESIDENCES CITE VERTE A	3220887	Mise en place coffret de protection autour AU suite declenchement intempesitif + remplacement vitre x7	RN	11/10/2021	07/12/2021	850
RESIDENCES CITE VERTE A	3274234	Remplacement turbulateur	RN	21/01/2022	02/02/2022	4 900
RESIDENCES CITE VERTE A	3342088	CVA Remplacement soupapes chaudières 1 2 3	RN	29/03/2022	04/04/2022	3 200
RESIDENCES CITE VERTE B	3340920	Mise en place boitier ModBUS sur bruleur 1 et 2	RN	23/03/2022	30/11/2022	1 987
GS Cité Verte & Hotel de Ville	2323277	REPLACEMENT DES COMPTEURS SENSUS GROUPE SCOLAIRE CITE VERTE ET HOTEL DE VILLE	RN	26/02/2018	09/05/2018	180
ENS IMMO FOSSE ROUGE (ASL LES MONROIS)	3271123	FR rempacement soupe HS + passage de 5 bar à 6 bar	RN	30/12/2021	11/01/2022	2 761
ENS IMMO FOSSE ROUGE (ASL LES MONROIS)	3278928	Mise en place fermeture exterieur de la vanne police fioul de fosse rouge	RN	01/12/2021	13/01/2022	1 600
BATIMENTS E-F	2306232	REPLACEMENT DU COMPTEUR ET INTEGRATEUR BATIMENT E-F	RN	20/03/2018	09/05/2018	90
		TOTAL				51 683

* ce chantier n'étant pas cloturé, un reliquat sera présent en 2023

Société de Géothermie de Sucy-en-Brie
REDEVANCE AU DELEGANT 2022
Redevance pour occupation du domaine public

a) Part fixe (base 2€ par mètre linéaire réseau)	8 699,56
b) Part variable (1% du CA R2 de 2021)	13 950,47

Redevance due à l'autorité concédante par les usagers

c) Redevance (1% du CA R2 de 2021)	13 950,47
------------------------------------	-----------

Total redevances
36 600,50
Détails calculs

a) Formule de révision du R2

 $R2o [a + b (0,33 \text{ ICHT-IME} / \text{ICHT-IMEo} + 0,17 \text{ FSD1} / \text{FSD1o} + 0,50 \text{ BT40} / \text{BT40o})]$

Redevance fixe (3100 m/l x 2€) : 6 806,00

a =	0,330	
b =	0,670	
ICHT-IMEo =	93,71	novembre-06
FSD1o =	111,00	novembre-06
BT40o =	822,40	novembre-06

Indices connus au	31-mars-22	Mois de Valeur	Date parution
ICHT-IME	128,80	oct.-21	07/01/2022
FSD1	176,10	févr.-22	31/03/2022
BT40	1 138,17	déc.-21	15/03/2022

Redevance "part fixe" révisée : 8 699,56

b) Chiffre d'Affaire R2 exercice 2021 :	1 395 046,98
1% du CA	13 950,47

Annexe 9 Evolution des indices et des tarifs
1. Evolution des indices utilisés dans la formule de révision des termes R1 et R2

	indices			R1énergie	R1t&c	R1	Bouclier tarifaire (BT)	R1 après BT
	EI	Gh	FD					
janv-22	188,47	10,22	348,01	33,57	0,77	34,34	-6,02	28,32
févr-22	227,28	12,88	384,62	41,66	0,77	42,44	-10,54	31,90
mars-22	238,44	10,34	413,58	36,30	0,77	37,07	-6,21	30,86
avr-22	263,03	9,97	555,32	37,02	0,77	37,79	-5,60	32,20
mai-22	234,72	13,98	532,56	45,06	0,77	45,83	-12,41	33,42
juin-22	190,99	11,22	539,62	36,64	0,77	37,42	-7,71	29,70
juil-22	163,08	11,02	605,64	35,14	0,77	35,91	-7,38	28,53
août-22	159,23	12,39	574,11	38,08	0,77	38,85	-9,71	29,14
sept-22	161,75	16,42	543,58	47,53	0,77	48,30	-16,56	31,74
oct-22	158,43	23,55	540,07	64,06	0,77	64,84	-28,67	36,17
nov-22	167,73	22,24	593,99	61,59	0,77	62,36	-26,45	35,92
déc-22	188,20	18,01	514,40	52,35	0,39	52,75	-19,26	33,48

	indices			R2 En €/kW
	ICHT-IME	FSD1	BT40	
janv-22	128,80	164,40	114,50	53,89
févr-22	128,80	175,60	114,80	54,44
mars-22	128,80	176,10	115,60	54,59
avr-22	129,20	186,20	116,80	55,28
mai-22	129,20	187,30	118,20	55,56
juin-22	129,20	186,00	118,90	55,62
juil-22	130,40	190,10	119,30	55,98
août-22	130,40	193,70	120,20	56,29
sept-22	130,40	200,20	121,50	56,80
oct-22	131,50	201,60	122,70	57,16
nov-22	131,50	200,70	122,20	57,04
déc-22	131,50	198,90	122,60	57,02

2. Evolution des termes tarifaires et du prix moyen sur les 3 derniers exercices

	2020	2021	2022
CA R1 en k€	443	724	1 088
MWh vendus	25 439	30 817	24 205
R1 moyen en € HT/MWh	17,42	23,50	44,96
CA R2 en k€	1 359	1 395	1 490
kW souscrits	26 481	26 695	26 695
R2 moyen en € HT/kW	51,33	52,26	55,81
Prix moyen en € HT/MWh	70,86	68,77	106,50
Prix moyen en € TTC/MWh	74,75	72,55	112,36

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0001 Place samuel de Champlain 92400 COURBEVOIE		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31/12/2022				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 876 196	499 332	11 376 864
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	25 845	25 845	0
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II)		BJ	BK	11 902 041	525 177	11 376 864
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	33 142	33 142	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	782	782	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	705 771	2 124	703 647
		Autres créances (3)	BZ	CA	136 028		136 028
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	21 422		21 422	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	897 145	2 124	895 021	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	IB	12 799 186	527 301	12 271 885
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000.....)	DA		8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		53 489
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		-4 903 220
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		621 388
	Subventions d'investissement	DJ		159 506
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL		-4 060 038
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		9 930 890
	TOTAL (II)	DO		9 930 890
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		75 103
	TOTAL (III)	DR		75 103
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		1 113 509
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		4 466 941
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		315 594
	Dettes fiscales et sociales	DY		41 384
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		54 363	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		334 139
TOTAL (IV)	EC		6 325 931	
Écarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		12 271 885	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		5 588 957	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	1 088 172	FE		FF	1 088 172	
		FG	1 665 354	FH		FI	1 665 354	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 753 526	FK		FL	2 753 526	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	147 004	
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	254 140	
	Autres produits (1) (11)					FQ	0	
				Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	3 154 670
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	555	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 153 358	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 752	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	1 148 467
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	50 449	
Autres charges (12)					GE	37 213		
			Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	2 425 794	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	728 877	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
			Total des produits financiers (V)			GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	187 242	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
			Total des charges financières (VI)			GU	187 242	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-187 242	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	541 635	

Désignation de l'entreprise		SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	79 753		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	79 753		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	79 753		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	3 234 423		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 613 036		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	621 388		
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	114 511	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :					
	facultatives	A6	obligatoires	A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements subventions					79 753	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise										SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE				Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
											1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	11 729 192	KT		KU	147 004			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	25 845	KW		KX	0			
	Matériel de transport*						KY		KZ		LA				
	Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		LC		LD				
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	0			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	11 755 037	LO		LP	147 004			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V					
TOTAL IV						LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	11 755 037	ØH		ØJ	147 004				
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
											1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	11 876 196	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM	25 845	MN		MO		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	0	NA		NB		
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
TOTAL III						IY		NG	0	NH	11 902 041	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV						I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	0	ØL	11 902 041	ØM			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2022

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY	EL	EM	EN
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	RM	RN	RO
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PU
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	QE	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS
	TOTAL II	QU	QV	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	ØP	ØQ	ØR

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations		SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF	UH	
	– financières	UG	UH	UK	
	– exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 549		2 549					
	Autres créances clients		UX	703 222		703 222					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	106 745		106 745				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	29 187		29 187				
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	96		96						
Charges constatées d'avance		VS									
TOTAUX			VT	841 799	VU	841 799	VV				
RENOVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 113 509		543 833		569 676			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	315 594		315 594						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	37 449		37 449					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 935		3 935					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 466 941		4 466 941						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	54 363		54 363						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	334 139		166 841		167 298				
TOTAUX			VY	6 325 931	VZ	5 588 957		736 974			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	514 685	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE		Néant <input type="checkbox"/>		* Exercice N, clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	621 387	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WE	0	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		XX		
	Amendes et pénalités	WJ		XZ	0	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme				
		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				TOTAL I	WR	952 020
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
		- imposées au taux de 0 %				
		- imposées au taux de 19 %				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
	- imputées sur les déficits antérieurs					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation) 2A						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					
	Majoration d'amortissement*					
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	
	Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	424 738
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	527 282	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	0	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	527 282	
				XO		

Désignation de l'entreprise <u>SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	1 365 732
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	527 282
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	838 450
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	838 450
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-4 350 039	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-553 181		Dividendes	- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE					
	TOTAL I	ØF	-4 903 220		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG			-4 903 220		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	118 703
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ				
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	183 726
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	15 945
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	834 984			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 153 358
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	35 752
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	35 752
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	177 761
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	265 258
DIVERS	Montant brut des salaires *										ØB	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,42 %
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	0	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0			
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale											
		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	54210765113030				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
				I. Immobilisations*			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

0

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ou 19 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷+❸-❹-❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

 Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE Néant *

Exercice ouvert le :01/01/2022..... et clos le :31/12/2022..... Durée en nombre de mois

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 753 526
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	2 753 526

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	147 004
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	147 004

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	555
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 153 358
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	37 213
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 191 126

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 1 709 404

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 709 404

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 753 526
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	/ / / / / / / /

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

ADRESSE (voie)

0001 Place samuel de Champlain

CODE POSTAL

92400

VILLE

COURBEVOIE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

4 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SA

Dénomination

ENGIE ENERGIE SERVICES

N° SIREN (si société établie en France)

552046955

% de détention

99,99

Nb de parts ou actions

3 999

Adresse :

N°

1

Voie

PLACE SAMUEL CHAMPLAIN

Code Postal

92400

Commune

COURBEVOIE

Pays

FR

Forme juridique

SNC

Dénomination

COGELYO IDF

N° SIREN (si société établie en France)

422572214

% de détention

0,01

Nb de parts ou actions

1

Adresse :

N°

1

Voie

PLACE SAMUEL CHAMPLAIN

Code Postal

92400

Commune

COURBEVOIE

Pays

FR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 3 2 6 9 1 3 3 9 9 0 0 0 5 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SOCIETE DE GEOTHERMIE DE SUCY EN BRIE

ADRESSE (voie) 0001 Place samuel de Champlain

CODE POSTAL 92400

VILLE COURBEVOIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays